



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 29 mars 2019**

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Mikhaël MUROS LE ROUZIC, Delphine VALAY.

Absent :

Jean-Noël LEMEE

Gilles HAUROGNE est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15

Ordre du Jour :

- 1) Affectation du résultat 2018
- 2) Vote des taux d'imposition 2019
- 3) Subvention au CCAS
- 4) Participation contrat d'association école Saint-Pierre Saint-Paul
- 5) Gardiennage église
- 6) Budget primitif 2019
- 7) Adhésion 2019 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan
- 8) Informations diverses
 - a. Budget de Redon Agglomération
 - b. Réunion « Elu demain, pourquoi pas moi »
 - c. Questions diverses

Approbation du compte rendu de conseil du 8 mars 2019

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture du conseil municipal, Monsieur Simon CHOTARD fait une présentation du tournoi de basket qu'il organise les 24 et 25 août 2019 à Nivillac. La salle de sports de Théhillac ne pouvant pas recevoir le public attendu faute de gradins. Une demande de subvention a été faite par les organisateurs, c'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire a demandé cette présentation au conseil. Le Maire propose ensuite au conseil de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention pour l'open BBT Championship.

1- Affectation du résultat 2018

Affectation du résultat de la section fonctionnement du compte administratif 2018 :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 102 324,27 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : 81 368,42 €.

Proposition d'affectation :

- En section d'investissement : 81 368,42 € (compte 1068)

- En section de fonctionnement : 20 955,85 € (compte 002)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat 2018 proposé.

2- Vote des taux d'imposition 2019

Pour rappel les taux d'imposition votés en 2018 étaient :

- Taxe d'habitation : 14,11%
- Taxe foncière bâti : 16,06%
- Taxe foncière non bâti : 51,02%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019 et de les reconduire, ceux-ci restent inchangés depuis 2014.

3- Subvention au CCAS

Afin d'équilibrer son budget, le Centre Communal d'Action Sociale demande une subvention à la commune de 2 000,00€.

Le conseil municipal, à la majorité avec :

- 6 voix pour
- 3 abstentions,

approuve le versement d'une subvention de 2 000€ au CCAS pour l'année 2019.

4- Participation contrat d'association école Saint-Pierre Saint-Paul

Un contrat d'association a été signé entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique en faveur de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac. Dans ce contrat, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles pour les élèves de Théhillac.

Le Maire demande au conseil municipal de déterminer le montant versé par élève pour les classes de maternelle (28 élèves) et de primaire (34 élèves). Le versement s'effectuera en trois fois : juin, septembre et décembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention pour l'année 2019 de 47 250,22 euros répartie de la façon suivante :

- 1 100,00€ par élève de classe maternelle,
- 483,83€ par élève de classe primaire.

5- Gardiennage église

Le maire propose la somme de 120,97€ pour le gardiennage de l'église, cette somme représente le plafond en 2018 pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au Père François-Xavier ROBERT – 20 rue de Nantes – 56130 LA ROCHE-BERNARD, la somme de 120,97€ euros pour le gardiennage de l'église de Théhillac.

6- Budget primitif 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 proposé par la commission finances, comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	144 950,00	002	Excédents antérieurs reportés	20 955,85
012	Charges de personnel	171 100,00	013	Atténuation de charges	3 699,15
014	Atténuations produits		70	Produits des services du domaine, vente diverse	35 200,00
022	Dépenses imprévues	1 499,00	73	Impôts et taxes	274 750,00
023	Virement à la section d'investissement	41 336,00	74	Dotation, subventions et participations	115 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00	75	Autres produits de gestion courante	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	116 020,00	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	10 000,00			
67	Charges exceptionnelles	500,00			
TOTAL		489 905,00	TOTAL		489 905,00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
001	Déficit investissement reporté	91 768,42	021	Virement de la section fonctionnement	41 336,00
13		7 404,00	040	Opération d'ordre	4 100,00
16	Emprunt et dette assimilée	47 650,58	10	Dotations	117 668,42
20		3 500,00	16	Emprunt et dette assimilée	48 464,58
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	13	Subvention investissement	204 265,00
23	Immobilisation en cours	259 011,00			
TOTAL		415 834,00	TOTAL		415 834,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019 proposé.

7- Adhésion 2019 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan

Pour rappel, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association dont, les communes peuvent être adhérentes. Il accompagne les communes dans leur projet d'aménagement, d'urbanisme ou d'architecture en offrant une prestation à moindre coût. La cotisation demandée pour l'année 2019 est de 192,39€.

Le conseil municipal, à la majorité avec 8 voix pour et 1 abstention, approuve le versement de la cotisation d'un montant de 192,39€ au CAUE pour l'année 2019.

8- Demande de subvention pour l'open BBT Championship

Le Maire revient sur la présentation faite du tournoi de basket et fait un tour de table concernant la demande de subvention de 700€. L'ensemble des conseillers est favorable pour encourager des projets

comme celui-ci mais demande à ce que la commune de Théhillac soit un peu plus mise en avant sur les affiches notamment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 700€ pour le tournoi de basket.

9- Informations diverses

a. Budgets de Redon Agglomération

Le Maire présente succinctement le budget général 2019 ainsi que les comptes administratifs 2018 (administration générale, théâtre, piscines, ports, zones artisanales) de Redon Agglomération.

b. Réunion « Elu demain, pourquoi pas moi »

Une soirée débat est organisée le jeudi 18 avril 2019 à la salle polyvalente de Peillac à 19h00 autour de la question de l'engagement et l'implication sur le territoire. Cette soirée est gratuite et ouverte à tous. Un covoiturage est possible, s'inscrire en mairie. L'invitation est visible sur le site de la mairie.

c. Questions diverses

Le jeudi 28 mars 2019, les membres de la commission départementale de sécurité routière se sont réunis sur le parcours de courses poursuites de Théhillac à la Grande Berche afin de valider l'homologation du terrain. Participaient deux représentants de la Préfecture, un de l'Ufolep Morbihan, un de l'Auto Sprint Guéménéen, un du SDISS, un adjoint de la mairie, un représentant de la gendarmerie et un d'Auto Passion Théhillacoise. A l'issue de cette commission le terrain a été homologué pour 4 ans.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 10 mai 2019 à 20h00.

INFORMATIONS DIVERSES

Thé Kids

L'association organise des activités sur le thème de Pâques le samedi 20 avril 2019 de 14h30 à 17h00 à la salle de la cantine. Une participation de 2€ par enfant est demandée.

Inscription auprès d'Emilie Duval au 07.61.58.52.08 ou 02.99.90.24.41 ou Tatiana Cabalion au 06.63.92.69.98.

Entente Théhillacoise

L'association organise son assemblée générale le vendredi 26 avril 2019 à 20h00 à la salle de la cantine. Vous êtes cordialement invité à cette assemblée.